

Séance du 05 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, M.BARROUILHET Pascal, Mme BENCTEUX Laure, M.CHEVALIER Bernard, Mme DUPUY Hélène, M.GILLARD Joël, M. GRAMONT Patrick, Mme CAMBOURIEU Myriam, M. RIVALETTO Yves, Mme MALARTIC Nathalie, Mme LEBAS Evelyne, Mme COMPAN Ingrid, Mme MELSBACH Véronique, Mme SABY Nadia, M. VITRAC Xavier, M. MARINHO Joao, Mme HALLOUCHE Nahéma,

REPRESENTES :

M. Claude GRUPELI a donné pouvoir à Mme Laure BENCTEUX,
Mme Stéphanie LAURONCE a donné pouvoir à Mme Ingrid COMPAN,

ABSENTS EXCUSES :

M. Lionel MAURIN, M. Ludovic ARMOËT, M. Frédéric BORDESSOULE, Mme Christelle CHOLLON

M. Bernard CHEVALIER est nommé secrétaire de séance.

Compte rendu succinct

1) Vote du compte administratif 2017 : adopté

Monsieur le Maire se retire avant le vote. Le compte administratif est adopté

Monsieur BARRROUILHET présente le compte administratif :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Excédent
Prévu	2 533 721,02	2 533 721,02	
Réalisé	2 220 154,93	2 497 145,79	276 990,86

Investissement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Déficit
Prévu	954 245,02	954 245,02	
Réalisé	903 864,67	446 098,79	457 765,88

2) Approbation du Compte de gestion 2017 : adopté

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, le compte de gestion 2017 dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve, est approuvé.

3) Affectation des résultats 2017 : délibération adoptée

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002= déficit reporté	R002= Excédent reporté : 457 058.84	D001=déficit reporté : 72 118.04	R001= excédent reporté R1068 : 111 868.04

4) Vote des trois taxes : délibération adoptée

TAXES	TAUX 2017	Coefficient de variation proportionnelle	TAUX 2018
Taxe d'habitation.....	13,11 %	1	13,11 %
Taxe Fonc. Propriétés Bâties.....	21,24 %		21,24 %
Taxe Fonc. Non Bâties.....	40,57 %		40,57 %

5) Vote du Budget Primitif 2018: adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Prévisionnel 2018 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 774 532,84	2 774 532,84
Section d'investissement	720 125,88	720 125,88

6) Subventions aux associations : délibération adoptée

Une somme de 22 700 euros est allouée aux associations pour 2018.

7) Adhésion à l'IDDAC 2018 : délibération adoptée

L'IDDAC a pour vocation essentielle d'initier et de soutenir l'action culturelle et artistique en Gironde. Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'IDDAC dont le montant de la cotisation s'élève à 310 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier. Les crédits sont prévus au budget.

8) Demande de subvention au titre du FDAEC 2018 : délibération adoptée

Le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention du FDAEC d'un montant de 14315 euros auprès du Conseil Départemental dans le cadre de travaux liés à la création de nouveaux vestiaires au stade de rugby et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

9) Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendies publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés : délibération adoptée

Le SDIS de la Gironde, à titre exceptionnel, peut maintenir le contrôle des Points d'Eau Incendies (PEI) gratuitement pour l'année 2018. Cette proposition se concrétise via une convention qui permet au SDIS de poursuivre le contrôle des PEI publics sur le territoire de la commune et se charge des démarches administratives nécessaires pour obtenir les résultats du contrôle des PEI privés.

Le Conseil municipal, autorise, Monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

10) Règlement de la cantine : délibération adoptée

Le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de valider la mise à jour du règlement intérieur de la cantine.

11) Lancement des consultations pour les marchés -délibération adoptée

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décident d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché public de travaux concernant les vestiaires du stade de rugby et de signer tous les documents utiles

12) Demande de subvention auprès du SDEEG -délibération adoptée

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 20% pour 2018 auprès du S.D.E.E.G pour des travaux neufs d'extension de l'éclairage public allée des Châtaigniers et prévoit le plan de financement suivant : subvention S.D.E.E.G 20% 4183,49 euros HT et autofinancement commune 18 198,17euros HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10